



## COURTIER IMMOBILIER RÉSIDENTIEL EEC.21

### Description

Le programme de *Courtier immobilier* s'inscrit dans la réforme du projet sur le courtage immobilier. Le contenu est basé sur les exigences de l'ACAIQ en intégrant dans l'apprentissage leurs compétences. Ces dernières portent sur la communication dans les organisations, la comptabilité de base pour le travailleur autonome, l'approche client et des techniques de gestion de la qualité versus le travail immobilier. Le programme valorise davantage l'importance du professionnalisme en immobilier et transmet toutes les compétences nécessaires à cette fonction de travail permettant ainsi de servir encore mieux le client.

### Informations administratives

Programme : Courtier immobilier résidentiel - EEC.21 (AEC)

Nombre d'heures et d'unités : 495 heures - 18.62 unités

### Conditions particulières d'admission

Pour être admis au programme, le candidat ou la candidate devra :

- détenir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.) ou équivalence ou
- avoir une formation jugée suffisante par le collège tout en respectant les normes exigées par l'organisme de réglementation.

### Buts du programme

Le programme d'attestation en *Courtier immobilier* résidentiel a pour but de répondre aux besoins de formation relatifs aux fonctions de travail des courtiers immobiliers résidentiels. À cette fin, il vise particulièrement deux finalités.

D'abord à titre de conseiller, il vise à assurer le service conseil au client en le référant à d'autres professionnels le cas échéant; vise à assurer et rassurer le service à la clientèle d'un client désirant vendre ou acheter une propriété dite résidentielle ainsi que tous les processus qui amèneront à la conclusion de sa transaction.

Puis à titre de négociateur où il vise alors la prise en charge des étapes du processus de négociation, pour le client, dans le but d'arriver à la conclusion de la transaction de façon rigoureuse.

### Compétences préconisées dans le programme

Les compétences suivantes permettent de responsabiliser les courtiers immobiliers résidentiels tout en améliorant les tâches et opérations qu'ils réalisent.

- **C1** : Agir de façon éthique et responsable dans sa pratique du courtage;
- **C2** : Gérer ses activités professionnelles dans le domaine de l'immobilier;
- **C3** : Recourir aux règles de droit générales et particulières dans les opérations de courtage;
- **C4** : Estimer la qualité et les différents éléments de construction d'un immeuble;
- **C5** : Estimer la valeur marchande d'un immeuble résidentiel;
- **C6** : Effectuer les opérations de courtage relatives à la vente, l'achat, la location ou l'échange d'un immeuble résidentiel;
- **C7** : Distinguer les principes de base en matière de crédit hypothécaire